

Exploitation forestière : un programme d'aide aux investissements matériels et immatériels

Ce programme d'aide mis en œuvre par la DRAAF Auvergne (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et la Forêt) comporte trois grands axes d'intervention :

- Aide à l'équipement de mécanisation des entreprises de mobilisation des produits forestiers (machines de bûcheronnage, porteurs, débusqueurs...)
- Aide aux investissements immatériels tel que l'acquisition de logiciels spécialisés, la mise en œuvre de systèmes technologiques...
- Aide au démarrage et au développement des entreprises de travaux forestiers.

Ce programme permet de subventionner les investissements neufs supplémentaires et depuis cette année les **renouvellements de matériels** dans les conditions suivantes :

- Machine de bûcheronnage : > 5 ans
- Porteur : > 7 ans
- Débusqueur : > 10 ans

(On attend aujourd'hui l'arrêté d'application)

Pour tout renseignement contactez : Jean-Michel Gilbert-DRAAF Auvergne : 04 73 42 14 77 ou Benoît Leduc : 04 73 98 71 10

Fonds régional de garantie aux investissements ETF : Pensez-y !

Dans le cadre de la politique régionale de structuration et de soutien au développement de la filière bois, le Conseil régional a créé un fonds régional de garantie pour les entreprises de travaux forestiers, afin de permettre le renouvellement et l'extension des capacités d'exploitation de la forêt en Auvergne. Ce fonds régional de garantie est constitué auprès de la SIAGI, société de caution mutuelle créée en 1966 par les Chambres de métiers.

Pour en bénéficier, contactez Bérengère Calentier, Conseil régional d'Auvergne : 04 73 31 81 77 ou Benoît Leduc.

Vie du groupement d'achats matériels et consommables

Changement de fournisseur pour les lubrifiants

Depuis le 15 janvier dernier et suite à une mise en concurrence, nous avons décidé avec les adhérents utilisateurs de changer de fournisseur. Il s'agit de l'entreprise **YACCO** jusqu'au 31 juillet 2009.

Parlons tarifs !

Les tarifs des lubrifiants ont baissé depuis le 15 janvier dernier (-0,15 € /L sur l'hydraulique).

Première augmentation des prix chez Auvergne Maintenance pour la fourniture de câbles et élingues jusqu'au 31/12/2009 (+ 0,10€/m en 6x25 filler). Tarifs disponibles auprès de Benoît Leduc.

Bilan du groupement d'achats

Lubrifiants :	2007 : 10,5 tonnes
	2008 : 15,5 tonnes
Câble de débardage :	2007 : 600 m sur 3 mois
	2008 : 4500 m de câbles et 150 élingues de débardage

Agenda :

Assemblée générale d'Auvergne Promobois

Vendredi 19 juin 2009 de 10h à 12h

à l'Astragale, Cournon d'Auvergne

Premières rencontres économiques de la Filière Bois en Auvergne

Vendredi 19 juin 2009 de 13h30 à 17h30

à l'Astragale, Cournon d'Auvergne

Malgré la conjoncture actuelle difficile, AUVERGNE PROMOBOIS souhaite cependant regarder à un horizon plus lointain pour redonner confiance à l'ensemble des acteurs. L'Auvergne dispose en effet d'atouts importants pour mieux valoriser son patrimoine forestier. Le boom de la maison bois, le Grenelle de l'environnement, comme le plan national de soutien à la filière bois, constituent des éléments favorables à ce développement. C'est pourquoi Auvergne Promobois organise **les premières rencontres économiques de la Filière Bois**, occasion d'échanges entre acteurs et partenaires, ponctuées d'éclairages extérieurs, qui serviront à dresser les actions prioritaires pour que la filière soit au rendez vous de la reprise.

Agenda bis :

Salon de la Forêt et du Bois

Foire de Clermont-Ferrand - Grande Halle d'Auvergne

Du 5 au 14 septembre 2009

Les Forestières du Massif Central

Commune d'Aix (En Corrèze) - A89 sortie n°24

Du 25 au 27 septembre 2009

Touchons du bois ! 2ème édition

L'évènement de la filière bois du Cantal

Saint-Flour - Du 2 au 4 octobre 2009

Prochaines ventes de bois :

Vente publique en Auvergne

ONF (15,43,63)

Le 12/06/09 à Lezoux (63), Tous produits

Ventes privées :

AGEFOR

Le 19/06/09 à Lavoine (03), Résineux

Le 09/09/09 à Yzeure (03), Chêne

Le 23/10/09 à Aix la Fayette (63), Résineux

ARBOREA

Le 09/10/09 à Riom (63), Tous produits

UNISYLVA

Le 05/11/09 à Châtel Guyon (63), Tous produits

Vente publique hors région

ONF

Le 24/09/09 à Dun sur Auron (18), Bois d'oeuvre



Contact : Benoît LEDUC
Auvergne Promobois : 04 73 98 71 10
Mail : bleduc.promobois@wanadoo.fr

Conjoncture 2008/2009 :

Auvergne Promobois se mobilise pour les ETF

♦ Une réunion dès le 18 novembre, pour informer les professionnels des mesures sociales en cas de crise :

Le 18 novembre 2008, l'association a organisé une réunion d'information sur les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la baisse d'activité des entreprises. Différents intervenants du SRITEPSA, MSA Auvergne, DDTEFP se sont succédés afin de présenter les modalités pratiques du chômage partiel (ou technique), du licenciement, du passage de 39h à 35 h.

Concernant les cotisations MSA, les ETF peuvent solliciter le service contentieux pour :

*Demander une échéance pour paiement en retard. Des remises sont alors possibles sur les majorations de retard.

*Demander la prise en charge d'une partie des cotisations par AGRIDIF, dispositif destiné aux agriculteurs en difficulté et renouvellement ouvert aux autres cotisants de la MSA, dont les ETF.

Contentieux MSA:

03 : Corinne CLERC : 04 70 35 35 80

15 : André BALTHAZAR : 04 71 64 49 46

43 : Philippe GUIBERT : 04 71 07 15 12

63 : Fabrice PENOT : 04 73 43 76 45

♦ Alerte des Pouvoirs Publics et des élus sur la crise qui était en train de s'installer et qui n'a cessé de s'aggraver depuis :

Auvergne Promobois et plusieurs représentants de la profession ont rencontré le conseiller technique du Ministre Brice HORTEFEUX (le 9 janvier) et Louis GISCARD D'ESTAING (le 16 janvier) afin de leur évoquer la situation des entreprises de la Filière Bois en Auvergne, et de faire des propositions concrètes pour aider les ETF à passer la crise.

♦ L'attention du Préfet aux difficultés de la Filière Bois :

Suite à ces interventions, le Préfet de Région a demandé à OSEO, de part sa connaissance des besoins des entreprises et son rôle dans leur financement direct ou l'apport de garanties, de piloter et de coordonner un groupe de travail associant l'Etat, les organismes bancaires et l'interprofession Auvergne Promobois. **Rendez vous pris le 5 mai prochain.**

♦ En conclusion : rapprochez vous de votre banque !

Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place par l'Etat pour répondre aux difficultés de trésorerie que les entreprises peuvent rencontrer. N'hésitez pas à en parler avec votre banque qui se doit d'étudier votre demande : informez-la de l'état de l'activité de votre entreprise, des perspectives qu'elle entrevoit (même si ce n'est pas facile...), de ses besoins à court et moyen terme, d'une demande particulière si nécessaire dans le réajustement de ses en courts (avec appui OSEO).

Si la banque émet un refus, informez-en Auvergne Promobois !

Rappel : décret du 28/01/09 relatif à la levée de présomption de salariat

La carte de levée de présomption de salariat est dès maintenant remplacée par une attestation certifiant que votre entreprise répond aux conditions de la levée de présomption de salariat.

Cette attestation est établie pour 1 an et sur demande par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Pour les années suivantes, le décret mentionne que cette attestation sera renouvelée de façon automatique par la MSA.

Un groupement d'employeurs ETF en Auvergne ?

C'est la question posée au cabinet LABORARE, chargé par l'AREFA de l'étude de faisabilité de ce groupement, avec l'appui d'Auvergne Promobois, et avec le soutien financier du Conseil régional, de l'Etat et des Conseils Généraux du Puy de Dôme et de l'Allier.

Selon les conclusions de l'étude, les emplois pressentis sont des bûcherons pouvant aussi conduire des skidders et des conducteurs d'engins forestiers (abatteuses et porteurs), en priorité, mais aussi des chauffeurs pour le transport du bois « bord de route ».

Les principales missions du groupement sont les suivantes :

*La mission d'agence pour l'emploi forestier

*La mission de placement et suivi des salariés

*La mission de portage administratif des emplois (paie, facturation, contrats, gestion de la professionnalisation)

LABORARE préconise de ne pas trop attendre pour créer ce GE même si le contexte économique actuel n'est pas favorable à l'emploi dans les entreprises de travaux forestiers. Il s'agit dans un premier temps de créer l'association support du groupement, et de préparer les modalités de fonctionnement, afin d'être prêt à déma-
Pour tout renseignement contactez : Benoît Leduc : 04 73 98 71 10

Une question à l'assemblée sur l'application de la loi Madelin aux ETF :

A l'occasion de l'entrevue avec Louis Giscard d'Estaing, nous avons évoqué le problème de la non-application de la loi Madelin aux ETF. La loi Madelin permet la défiscalisation des cotisations effectuées à titre volontaire par les travailleurs non salariés non agricoles.

Or, les entrepreneurs de travaux forestiers et scieurs, sous le statut d'entreprise individuelle, payant pourtant la taxe professionnelle, ne peuvent bénéficier de la déductibilité de leurs cotisations volontaires au motif qu'elles sont affiliées au régime de la Mutualité Sociale Agricole, cette affiliation étant obligatoire, alors que ces travailleurs non salariés ne sont pas agriculteurs.

Nous avons fait la demande d'intégrer les entrepreneurs de travaux forestiers et les scieurs sous statut d'entreprise individuelle dans le champ d'application de la loi.

Louis Giscard d'Estaing, par courrier nous confirme que la question sera posée à l'Assemblée Nationale.

Elle sera publiée au journal officiel, en ligne, à l'adresse suivante :

<http://questions.assemblee-nationale.fr>

Puis sélectionner « Louis Giscard d'Estaing » dans la rubrique « Auteur »

A suivre !

Assemblée générale de l'AREFA : changement de bureau

L'Association Régionale des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (AREFA) a tenu son assemblée générale le 27 mars dernier à la Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne, à cette occasion un nouveau bureau a été élu :

Président : Jean-Luc ANDRE, ETF 43

Vice Président: Stéphane MAISONNEUVE, ETF 43

Secrétaire : Gilles CHADELAT, ETF 15

Trésorier : Laurent ANThERIEU, ETF 63